

## **C-12**

Second Session, Fortieth Parliament,  
58 Elizabeth II, 2009

**HOUSE OF COMMONS OF CANADA**

## **BILL C-12**

An Act for granting to Her Majesty certain sums of money for the  
federal public administration for the financial year ending  
March 31, 2009

---

AS PASSED BY THE HOUSE OF COMMONS  
FEBRUARY 12, 2009

---

## **C-12**

Deuxième session, quarantième législature,  
58 Elizabeth II, 2009

**CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA**

## **PROJET DE LOI C-12**

Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration  
publique fédérale pendant l'exercice se terminant  
le 31 mars 2009

---

ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES COMMUNES  
LE 12 FÉVRIER 2009

---

**BILL C-12**

**PROJET DE LOI C-12**

An Act for granting to Her Majesty certain sums of money for the federal public administration for the financial year ending March 31, 2009

Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2009

MOST GRACIOUS SOVEREIGN,

TRÈS GRACIEUSE SOUVERAINE,

Preamble

Whereas it appears by message from Her Excellency the Right Honourable Michaëlle Jean, Governor General of Canada, and the Estimates accompanying that message, that the sums mentioned below are required to defray certain expenses of the federal public administration, not otherwise provided for, for the financial year ending March 31, 2009, and for other purposes connected with the federal public administration;

Attendu qu'il est nécessaire, comme l'indiquent le message de Son Excellence la très honorable Michaëlle Jean, gouverneure générale du Canada, et le budget des dépenses qui y est joint, d'allouer les crédits ci-dessous précisés pour couvrir certaines dépenses de l'administration publique fédérale faites au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2009 et auxquelles il n'est pas pourvu par ailleurs, ainsi qu'à d'autres fins d'administration publique,

Préambule

May it therefore please Your Majesty, that it may be enacted, and be it enacted by the Queen's Most Excellent Majesty, by and with the advice and consent of the Senate and House of Commons of Canada, that:

Il est respectueusement demandé à Votre Majesté de bien vouloir édicter, sur l'avis et avec le consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, ce qui suit :

Short title

1. This Act may be cited as the *Appropriation Act No. 4, 2008-2009*.

1. Titre abrégé : *Loi de crédits n° 4 pour 2008-2009*.

Titre abrégé

\$2,786,185,255.00 granted for 2008-2009

2. From and out of the Consolidated Revenue Fund, there may be paid and applied a sum not exceeding in the whole two billion, seven hundred and eighty-six million, one hundred and eighty-five thousand, two hundred and fifty-five dollars towards defraying the several charges and expenses of the federal public administration from April 1, 2008 to March 31, 2009, not otherwise provided for, and being the total of the amounts of the items set out in the Supplementary Estimates (B) for the fiscal year ending March 31, 2009, as contained in Schedules 1 and 2 to this Act.....\$2,786,185,255.00

2. Il peut être prélevé, sur le Trésor, une somme maximale de deux milliards sept cent quatre-vingt-six millions cent quatre-vingt-cinq mille deux cent cinquante-cinq dollars, pour le paiement des charges et dépenses de l'administration publique fédérale afférentes à la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 31 mars 2009, et auxquelles il n'est pas pourvu par ailleurs, soit le total des montants des postes du Budget supplémentaire des dépenses (B) de l'exercice se terminant le 31 mars 2009, figurant aux annexes 1 et 2 de la présente loi.....2 786 185 255,00 \$

2 786 185 255,00 \$ accordés pour 2008-2009

30

Purpose and effect of each item	<p>3. (1) The amount authorized by this Act to be paid or applied in respect of an item may be paid or applied only for the purposes and subject to any terms and conditions specified in the item, and the payment or application of any amount pursuant to the item has such operation and effect as may be stated or described in the item.</p>	<p>3. (1) Les crédits autorisés par la présente loi ne peuvent être affectés qu'aux fins et conditions énoncées dans le poste afférent, leur effet restant subordonné aux indications de celui-ci.</p>	Objet et effet de chaque poste
Effective date	<p>(2) The provisions of each item in Schedules 1 and 2 are deemed to have been enacted by Parliament on April 1, 2008.</p>	<p>(2) Les dispositions des postes figurant aux annexes 1 et 2 sont réputées avoir été édictées par le Parlement le 1<sup>er</sup> avril 2008.</p>	Prise d'effet
Commitments	<p>4. (1) Where an item in the Estimates referred to in section 2 purports to confer authority to enter into commitments up to an amount stated in the Estimates or increases the amount up to which commitments may be entered into under any other Act or where a commitment is to be entered into under subsection (2), the commitment may be entered into in accordance with the terms of that item or in accordance with subsection (2) if the amount of the commitment proposed to be entered into, together with all previous commitments entered into in accordance with this section or under that other Act, does not exceed the total amount of the commitment authority stated in that item or calculated in accordance with subsection (2).</p>	<p>4. (1) Tout engagement découlant d'un poste du budget mentionné à l'article 2 ou fondé sur le paragraphe (2) – soit censément en ce qui touche l'autorisation correspondante à hauteur du montant qui y est précisé, soit en ce qui concerne l'augmentation du plafond permis sous le régime d'une autre loi – peut être pris conformément aux indications du poste ou à ce paragraphe, pourvu que le total de l'engagement et de ceux qui ont déjà été pris au titre du présent article ou de l'autre loi n'excède pas le plafond fixé par l'autorisation d'engagement à propos de ce poste ou calculé conformément au même paragraphe.</p>	Engagements
Commitments	<p>(2) Where an item in the Estimates referred to in section 2 or a provision of any Act purports to confer authority to spend revenues, commitments may be entered into in accordance with the terms of that item or provision up to an amount equal to the aggregate of</p> <p>(a) the amount, if any, appropriated in respect of that item or provision, and</p> <p>(b) the amount of revenues actually received or, in the case of an item in the Estimates, the estimated revenues set out in the details related to the item, whichever is greater.</p>	<p>(2) Lorsque l'autorisation de procéder à des dépenses sur des recettes est censée découler d'un poste du budget mentionné à l'article 2 ou de toute autre disposition législative, le plafond des engagements pouvant être pris conformément aux indications de l'un ou l'autre est le chiffre obtenu par l'addition des éléments suivants :</p> <p>a) le montant éventuellement voté à l'égard de ce poste ou de cette disposition;</p> <p>b) le montant des recettes effectives ou, s'il est supérieur, celui des recettes estimatives correspondant à un poste de ce budget.</p>	Engagements

Adjustment in the Accounts of Canada for appropriations referred to in Schedule 1

5. An appropriation that is granted by this or any other Act and referred to in Schedule 1 may be charged after the end of the fiscal year for which the appropriation is granted at any time prior to the day on which the Public Accounts for that fiscal year are tabled in Parliament, for the purpose of making adjustments in the Accounts of Canada for the fiscal year that do not require payments out of the Consolidated Revenue Fund.

5

5. En vue d'apporter aux Comptes du Canada pour un exercice donné des rectifications qui n'entraînent aucun prélèvement sur le Trésor, il est possible d'inscrire un crédit découlant de la présente loi ou de toute autre loi et prévu à l'annexe 1 après la clôture de l'exercice pour lequel il est attribué, mais avant le dépôt au Parlement des Comptes publics afférents à cet exercice.

5

Rajustements aux Comptes du Canada pour des crédits prévus à l'annexe 1

Adjustments in the Accounts of Canada for appropriations referred to in Schedule 2

6. (1) An appropriation that is granted by this or any other Act and referred to in Schedule 2 may be charged after the end of the fiscal year that is after the fiscal year for which the appropriation is granted at any time prior to the day on which the Public Accounts for that second fiscal year are tabled in Parliament, for the purpose of making adjustments in the Accounts of Canada for that second fiscal year that do not require payments out of the Consolidated Revenue Fund.

10

15

20

6. (1) En vue d'apporter aux Comptes du Canada pour un exercice donné des rectifications qui n'entraînent aucun prélèvement sur le Trésor, il est possible d'inscrire un crédit découlant de la présente loi ou de toute autre loi et prévu à l'annexe 2 après la clôture de l'exercice suivant celui pour lequel il est attribué, mais avant le dépôt au Parlement des Comptes publics afférents à ce dernier exercice.

10

15

Rajustements aux Comptes du Canada pour des crédits prévus à l'annexe 2

Order in which the amounts in Schedule 2 must be expended

(2) Notwithstanding any other provision of this Act, amounts appropriated by this Act and set out in items of Schedule 2 may be paid and applied at any time on or before March 31, 2010, so long as every payment is charged first against the relevant amount appropriated under any Act that is earliest in time until that amount is exhausted, next against the relevant amount appropriated under any other Act, including this Act, that is next in time until that amount is exhausted and so on, and the balance of amounts so appropriated by this Act that have not been charged, subject to the adjustments referred to in section 37 of the *Financial Administration Act*, lapse at the end of the fiscal year following the fiscal year ending March 31, 2009.

25

30

35

(2) Par dérogation aux autres dispositions de la présente loi, les sommes affectées par celle-ci, telles qu'énoncées à l'annexe 2, peuvent être appliquées au plus tard le 31 mars 2010. Chaque paiement est imputé, selon l'ordre chronologique de l'affectation, d'abord sur la somme correspondante affectée en vertu de n'importe quelle loi jusqu'à épuisement de cette somme, puis sur la somme correspondante affectée en vertu de toute autre loi, y compris la présente loi, jusqu'à épuisement de cette somme. La partie non utilisée des sommes ainsi affectées par la présente loi est, sous réserve des rapprochements visés à l'article 37 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, annulée à la fin de l'exercice qui suit l'exercice se terminant le 31 mars 2009.

20

25

30

35

Ordre dans lequel les sommes prévues à l'annexe 2 doivent être dépensées

Accounts to be rendered  
R.S., c. F-11

7. Amounts paid or applied under the authority of this Act shall be accounted for in the Public Accounts in accordance with section 64 of the *Financial Administration Act*.

40

7. Les sommes versées ou affectées sous le régime de la présente loi sont inscrites dans les Comptes publics, conformément à l'article 64 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

40

Comptes à rendre  
L.R., ch. F-11

## ANNEXE 1

D'après le Budget supplémentaire des dépenses (B) de 2008-2009, le montant accordé est de 2 744 636 241 \$, soit le total des montants des postes de ce budget figurant à la présente annexe.

Sommes accordées par la présente loi à Sa Majesté pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009 et fins auxquelles elles sont accordées.

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	<p>AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL <i>FOREIGN AFFAIRS AND INTERNATIONAL TRADE</i></p> <p>MINISTÈRE</p>		
1b	<p>Affaires étrangères et Commerce international – Dépenses de fonctionnement, y compris, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, la rémunération et les autres dépenses des Canadiens affectés par le gouvernement canadien au personnel d'organismes internationaux et autorisation de faire des avances recouvrables jusqu'à concurrence de la part des frais payables par ces organismes; autorisation au gouverneur en conseil de nommer et de fixer les salaires des hauts-commissaires, ambassadeurs, ministres plénipotentiaires, consuls, membres des commissions internationales, le personnel de ces diplomates et d'autres personnes pour représenter le Canada dans un autre pays; dépenses relatives aux locaux de l'Organisation de l'aviation civile internationale; dépenses recouvrables aux fins d'aide aux citoyens canadiens et personnes domiciliées au Canada, y compris les personnes à leur charge, qui sont dans le besoin à l'étranger et rapatriement de ces personnes; programmes de relations culturelles et d'échanges universitaires avec d'autres pays; et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>, autorisation de dépenser les recettes perçues au cours d'un exercice pour compenser les dépenses connexes survenues au cours de l'exercice pour : des services de formation offerts par l'Institut canadien du service extérieur; les foires et les missions commerciales et d'autres services de développement du commerce international; des services de développement des investissements; des services de télécommunication internationale; des publications ministérielles; d'autres services fournis à l'étranger à d'autres ministères, à des organismes, à des sociétés d'État et à d'autres organisations non fédérales; des services consulaires spécialisés; et des programmes internationaux d'échanges pour l'emploi des jeunes et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i>, rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an – Pour autoriser le virement au présent crédit de 2 100 000 \$ du crédit 5 (Affaires étrangères et Commerce international), de 398 700 \$ du crédit 25 (Affaires étrangères et Commerce international), de 831 400 \$ du crédit 30 (Agriculture et Agroalimentaire), de 700 000 \$ du crédit 5 (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec), de 671 700 \$ du crédit 1 (Défense nationale), de 507 600 \$ du crédit 10 (Sécurité publique et Protection civile), de 500 000 \$ du crédit 55 (Industrie), de 248 800 \$ du crédit 1 (Agriculture et Agroalimentaire), de 182 700 \$ du crédit 1 (Sécurité publique et Protection civile), de 147 700 \$ du crédit 1 (Transports), de 58 900 \$ du crédit 50 (Sécurité publique et Protection civile) et de 56 000 \$ du crédit 5 (Transports) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2008-2009</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de .....</p>	14 176 681	

## ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL (suite) FOREIGN AFFAIRS AND INTERNATIONAL TRADE – Continued			
MINISTÈRE (suite et fin)			
5b	Affaires étrangères et Commerce international – Dépenses en capital – Pour autoriser le virement au présent crédit de 1 851 300 \$ du crédit 25 (Affaires étrangères et Commerce international) et de 434 100 \$ du crédit 10 (Sécurité publique et Protection civile) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2008-2009</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de.....	29 012 619	
10b	Affaires étrangères et Commerce international – Subventions inscrites au Budget des dépenses, contributions, qui peuvent comprendre : dans le cadre du Programme de partenariat mondial du Canada (aux termes du <i>Partenariat mondial du G8</i> ), des versements en espèces ou des biens, de l'équipement et des services en vue de fournir une aide aux pays de l'ancienne Union soviétique; dans le cadre du Programme d'aide au renforcement des capacités antiterroristes du Canada, des versements en espèces ou des produits, des services, de l'équipement ou des technologies fournis aux fins de l'aide antiterroriste aux pays et entités gouvernementales; et, dans le cadre du Programme pour la paix et la sécurité mondiales, du Programme d'opérations mondiales de soutien de la paix, et du Programme Glyn Berry des versements en espèces ou des produits, des services, de l'équipement ou des technologies fournis aux fins de la paix globale et de l'aide à la sécurité; autorisation de contracter durant l'exercice en cours des engagements ne dépassant pas 30 000 000 \$, aux fins de contributions à des personnes, groupes de personnes, conseils et associations, en vue de favoriser l'augmentation des exportations canadiennes; autorisation de payer des cotisations selon les montants établis, en devises des pays où elles sont prélevées; et autorisation de faire d'autres paiements précisés, en devises des pays indiqués, même si le total de ces paiements est supérieur à l'équivalent en dollars canadiens établi en octobre 2007 – Pour autoriser le virement au présent crédit de 9 940 000 \$ du crédit 1 (Affaires étrangères et Commerce international), de 335 000 \$ du crédit 5 (Affaires étrangères et Commerce international) et de 100 000 \$ du crédit 5 (Sécurité publique et Protection civile) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2008-2009</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de.....	85 555 000	
11b	Passeport Canada – Dépenses en capital.....	13 515 583	
12b	Augmenter, en vertu du paragraphe 10(3.1) de la <i>Loi sur le développement des exportations</i> , le passif éventuel d'Exportation et développement Canada, mentionné à l'alinéa 10(3)b) de cette loi, de 30 000 000 000 \$ à 33 000 000 000 \$.....	1	
142 259 884			
AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL			
25b	Agence canadienne de développement international – Subventions inscrites au Budget des dépenses, contributions et paiements aux institutions financières internationales conformément à la <i>Loi d'aide au développement international (institutions financières)</i> , aux fins d'aide au développement international et d'assistance humanitaire internationale et à d'autres fins précisées, sous forme de paiements comptants et de fourniture de biens, denrées ou services – Pour autoriser le virement au présent crédit de 2 000 000 \$ du crédit 5 (Finances) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2008-2009</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de.....		8 000 000

## ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL (fin) FOREIGN AFFAIRS AND INTERNATIONAL TRADE – Concluded		
	CENTRE DE RECHERCHES POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL		
35b	Versements au Centre de recherches pour le développement international – Pour autoriser le virement au présent crédit de 2 700 000 \$ du crédit 25 (Affaires étrangères et Commerce international) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2008-2009</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de.....		12 000 000
	COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE		
40b	Commission mixte internationale – Dépenses du Programme – Traitements et dépenses de la section canadienne; dépenses relatives aux études, enquêtes et relevés exécutés par la Commission en vertu du mandat international qui lui est confié et dépenses faites par la Commission en vertu de l'accord entre le Canada et les États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs.....		216 503
	AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN INDIAN AFFAIRS AND NORTHERN DEVELOPMENT		
	MINISTÈRE		
1b	Affaires indiennes et du Nord canadien – Dépenses de fonctionnement et a) dépenses ayant trait aux ouvrages, bâtiments et matériel, et dépenses et dépenses recouvrables relativement aux services fournis et aux travaux effectués sur des propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral; b) autorisation d'affecter des fonds, dans le cadre des activités de progrès économique des Indiens et des Inuits, pour assurer le développement de la capacité des Indiens et des Inuits, et pour l'approvisionnement en matériaux et en matériel; c) autorisation de vendre l'électricité aux consommateurs particuliers qui vivent dans des centres éloignés et qui ne peuvent pas compter sur les sources locales d'approvisionnement, conformément aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil; d) le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an – Pour autoriser le virement au présent crédit de 265 174 248 \$ du crédit 55 (Affaires indiennes et du Nord canadien), de 3 158 015 \$ du crédit 50 (Affaires indiennes et du Nord canadien), de 3 000 000 \$ du crédit 20 (Affaires indiennes et du Nord canadien), de 2 000 000 \$ du crédit 25 (Affaires indiennes et du Nord canadien) et de 183 333 \$ du crédit 10 (Affaires indiennes et du Nord canadien) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2008-2009</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de .....	45 510 835	

## ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN <i>(suite et fin)</i> <i>INDIAN AFFAIRS AND NORTHERN DEVELOPMENT – Concluded</i>		
	MINISTÈRE <i>(suite et fin)</i>		
7b	Pour porter de 1 700 000 000 \$ à 2 200 000 000 \$ le montant des prêts que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien peut garantir selon le crédit 5 (Affaires indiennes et du Nord canadien) de la <i>Loi n° 3 de 1972 portant affectation de crédits</i> .....	1	
10b	Affaires indiennes et du Nord canadien – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions – Pour autoriser le virement au présent crédit de 9 767 027 \$ du crédit 60 (Affaires indiennes et du Nord canadien), de 420 600 \$ du crédit 1 (Défense nationale), de 25 000 \$ du crédit 1 (Pêches et Océans), de 25 000 \$ du crédit 1 (Santé) et de 25 000 \$ du crédit 55 (Industrie) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2008-2009</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de .....	66 177 945	
15b	Paiements à la Société canadienne des postes conformément à l’entente entre le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et la Société canadienne des postes dans le but de fournir le Service aérien omnibus de colis destinés au Nord – Pour autoriser le virement au présent crédit de 8 500 000 \$ du crédit 1 (Affaires indiennes et du Nord canadien) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2008-2009</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de.....	10 000 000	
20b	Bureau de l’Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits – Dépenses de fonctionnement.....	3 833 850	
25b	Bureau de l’Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits – Contributions .	8 000 000	
L30b	Prêts à des revendicateurs autochtones, conformément aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil, pour le paiement des frais de recherche, d’élaboration et de négociation concernant les revendications.....	14 000 000	
			147 522 631
	SECRÉTARIAT DE LA COMMISSION DE VÉRITÉ ET DE RÉCONCILIATION RELATIVE AUX PENSIONNATS INDIENS		
47b	Secrétariat de la Commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnats indiens – Dépenses de fonctionnement.....		58 373 000
	COMMISSION DES REVENDICATIONS PARTICULIÈRES DES INDIENS		
50b	Commission des revendications particulières des Indiens – Dépenses du Programme .....		3 957 498

## ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CANADA POUR LES RÉGIONS DU QUÉBEC <i>ECONOMIC DEVELOPMENT AGENCY OF CANADA FOR THE REGIONS OF QUEBEC</i>		
1b	Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec – Dépenses de fonctionnement et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an.....	65 214	
5b	Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions .....	2 850 000	
			2 915 214
	AGENCE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DU CANADA ATLANTIQUE <i>ATLANTIC CANADA OPPORTUNITIES AGENCY</i>		
	MINISTÈRE		
1b	Agence de promotion économique du Canada atlantique – Dépenses de fonctionnement et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an .....	29 158	
5b	Agence de promotion économique du Canada atlantique – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions .....	11 220 104	
			11 249 262
	AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE <i>AGRICULTURE AND AGRI-FOOD</i>		
	MINISTÈRE		
1b	Agriculture et Agroalimentaire – Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes provenant des ententes de recherche concertée et des services de recherche, des activités de pâturage et de reproduction du Programme de pâturages communautaires, et de l'administration du Programme Agri-stabilité, et de compenser les dépenses engagées durant l'exercice; et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an .....	12 673 501	
5b	Agriculture et Agroalimentaire – Dépenses en capital.....	20 271 874	
10b	Agriculture et Agroalimentaire – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions.....	33 849 600	
			66 794 975

## ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE (suite et fin) AGRICULTURE AND AGRI-FOOD – Concluded		
	AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS		
30b	Agence canadienne d'inspection des aliments – Dépenses de fonctionnement et contributions – Pour autoriser le virement au présent crédit de 2 400 000 \$ du crédit 1 (Agriculture et Agroalimentaire) et de 500 000 \$ du crédit 1 (Santé) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2008-2009</i> .....		1
	ANCIENS COMBATTANTS VETERANS AFFAIRS		
1b	Anciens combattants – Dépenses de fonctionnement; entretien de propriétés, y compris les dépenses afférentes à des travaux de génie et de recherche technique qui n'ajoutent aucune valeur tangible à la propriété immobilière, aux taxes, à l'assurance et au maintien des services publics; autorisation, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, d'effectuer des travaux de réparation nécessaires sur des propriétés construites en vertu de contrats particuliers à prix ferme et vendues conformément à la <i>Loi sur les terres destinées aux anciens combattants</i> (S.R.C. 1970, ch. V-4), afin de corriger des déficiences dont ni l'ancien combattant ni l'entrepreneur ne peuvent être tenus financièrement responsables ainsi que tout autre travail qui s'impose sur d'autres propriétés afin de sauvegarder l'intérêt que le directeur y possède et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an .....	1 700 000	
10b	Anciens combattants – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions, le montant inscrit à chacune des subventions pouvant être modifié sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor – Pour autoriser le virement au présent crédit de 100 000 \$ du crédit 5 (Patrimoine canadien) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2008-2009</i>	1	1 700 001
	CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CITIZENSHIP AND IMMIGRATION		
	MINISTÈRE		
1b	Citoyenneté et Immigration – Dépenses de fonctionnement et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an – Pour autoriser le virement au présent crédit de 3 000 000 \$ du crédit 5 (Citoyenneté et Immigration) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2008-2009</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de.....		22 170 811

## ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	<b>CONSEIL DU TRÉSOR</b> <i>TREASURY BOARD</i>		
	<b>SECRETARIAT</b>		
1b	Secrétariat du Conseil du Trésor – Dépenses du Programme et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an et autorisation de dépenser les recettes produites durant l'exercice provenant des activités du Secrétariat du Conseil du Trésor – Pour autoriser le virement au présent crédit de 934 800 \$ du crédit 1 (Travaux publics et Services gouvernementaux) et de 245 000 \$ du crédit 1 (Agence du revenu du Canada) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2008-2009</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de.....	12 948 558	
15b	Rajustements à la rémunération – Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, pour augmenter d'autres crédits qui peuvent nécessiter un financement partiel ou intégral par suite de rajustements effectués aux modalités de service ou d'emploi de l'administration publique fédérale, y compris les membres de la Gendarmerie royale du Canada et les Forces canadiennes, les personnes nommées par le gouverneur en conseil et les sociétés d'État au sens de l'article 83 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> .....	170 671 485	
20b	Assurances de la fonction publique – Paiements à l'égard de programmes d'assurance, de pension, d'avantages sociaux ou autres, ou applicables à l'administration de ces programmes ou autres, notamment des primes, des contributions, des avantages sociaux, des frais et autres dépenses faites en faveur de la fonction publique ou d'une partie de celle-ci et pour toutes autres personnes, déterminées par le Conseil du Trésor, et autorisation de dépenser tous revenus ou toutes autres sommes perçues à l'égard de ces programmes ou autres pour compenser toutes dépenses découlant de ces programmes ou autres et pour pourvoir au remboursement à certains employés de leur part de la réduction des primes conformément au paragraphe 96(3) de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i> .....	1 943 839	
30b	Besoin en matière de rémunération – Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, pour suppléer à d'autres crédits pour des besoins relatifs aux prestations parentales et de maternité, aux versements liés à la cessation de service ou d'emploi, aux rajustements apportés aux modalités de service ou d'emploi dans l'administration publique fédérale, y compris pour les membres de la Gendarmerie royale du Canada et des Forces canadiennes, qui n'ont pas été pourvus par le crédit 15, Rajustements à la rémunération ..	1	
			185 563 883
	<b>AGENCE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES</b> <b>DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA</b>		
50b	Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada – Dépenses du Programme – Pour autoriser le virement au présent crédit de 200 000 \$ du crédit 1 (Agence du revenu du Canada), de 126 355 \$ du crédit 1 (Santé) et de 48 405 \$ du crédit 1 (Industrie) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2008-2009</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de.....		16 722 742

## ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
1b	<p style="text-align: center;">CONSEIL PRIVÉ <i>PRIVY COUNCIL</i></p> <p style="text-align: center;">MINISTÈRE</p> <p>Conseil privé – Dépenses du Programme, y compris les dépenses de fonctionnement des commissions d’enquête non prévues ailleurs et le fonctionnement de la résidence du Premier ministre; et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d’État, mais qui ne dirige pas un ministère d’État, d’un traitement n’excédant pas celui versé aux ministres d’État qui dirigent un ministère d’État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i>, rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an.....</p>	.....	10 081 146
1b	<p style="text-align: center;">DÉFENSE NATIONALE <i>NATIONAL DEFENCE</i></p> <p style="text-align: center;">MINISTÈRE</p> <p>Défense nationale – Dépenses de fonctionnement et autorisation de contracter, sous réserve d’affectation par le Conseil du Trésor, des engagements totalisant 28 688 336 560 \$ à l’égard des crédits 1, 5 et 10 du Ministère, quelle que soit l’année au cours de laquelle sera effectué le paiement de ces engagements (et dont il est estimé qu’une tranche de 11 218 030 000 \$ deviendra payable dans les années à venir); autorisation d’effectuer des paiements, imputables à l’un ou l’autre de ces crédits, aux provinces ou aux municipalités à titre de contributions aux travaux de construction exécutés par ces administrations; autorisation, sous réserve des directives du Conseil du Trésor, de faire des dépenses ou des avances recouvrables aux termes de l’un ou l’autre de ces crédits, à l’égard du matériel fourni ou de services rendus au nom de particuliers, de sociétés, d’organismes extérieurs, d’autres ministères et organismes de l’État et d’autres administrations; et autorisation, sous réserve de l’approbation du Conseil du Trésor, d’affecter les recettes de l’exercice pour n’importe lequel de ces crédits et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d’État, mais qui ne dirige pas un ministère d’État, d’un traitement n’excédant pas celui versé aux ministres d’État qui dirigent un ministère d’État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i>, rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an – Pour autoriser le virement au présent crédit de 219 556 \$ du crédit 5 (Défense nationale), de 105 683 \$ du crédit 1 (Affaires étrangères et Commerce international) et de 80 000 \$ du crédit 75 (Industrie) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2008-2009</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de.....</p>	.....	452 399 359
20b	<p style="text-align: center;">COMMISSION D’EXAMEN DES PLAINTES CONCERNANT LA POLICE MILITAIRE</p> <p>Commission d’examen des plaintes concernant la police militaire – Dépenses du Programme.</p>	.....	1 203 831

## ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST CANADIEN <i>WESTERN ECONOMIC DIVERSIFICATION</i>		
1b	Diversification de l'économie de l'Ouest canadien – Dépenses de fonctionnement et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	132 694	
5b	Diversification de l'économie de l'Ouest canadien – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions .....	18 162 587	
			18 295 281
	ENVIRONNEMENT <i>ENVIRONMENT</i>  MINISTÈRE		
1b	Environnement – Dépenses de fonctionnement et : <i>a)</i> dépenses recouvrables engagées à l'égard de la Commission des ressources en eau des provinces des Prairies, de la Commission d'étude du bassin de la rivière Qu'Appelle et de la Commission d'étude du bassin de la rivière Saint-Jean; <i>b)</i> autorisation au ministre de l'Environnement d'engager des experts-conseils dont les commissions mentionnées à l'alinéa <i>a)</i> peuvent avoir besoin, au traitement que ces commissions peuvent déterminer; <i>c)</i> dépenses recouvrables engagées à l'égard des recherches sur la planification régionale des ressources en eau et des inventaires des ressources en eau; <i>d)</i> autorisation de faire des avances recouvrables ne dépassant pas la somme de la part des frais de la régularisation du niveau du lac des Bois et du lac Seul que doivent assumer les provinces du Manitoba et de l'Ontario; <i>e)</i> autorisation de faire des avances recouvrables ne dépassant pas la somme de la part des frais des levés hydrométriques que doivent assumer les organismes provinciaux et les organismes de l'extérieur; <i>f)</i> aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser au cours du présent exercice les recettes de l'exercice générées par les activités du Ministère financées à même ce crédit; <i>g)</i> le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an – Pour autoriser le virement au présent crédit de 153 333 \$ du crédit 1 (Affaires indiennes et du Nord canadien) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2008-2009</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de.....	23 623 476	

## ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	ENVIRONNEMENT <i>(suite et fin)</i> ENVIRONMENT – Concluded		
	MINISTÈRE		
5b	Environnement – Dépenses en capital et autorisation de faire des paiements aux provinces ou aux municipalités à titre de contributions aux travaux de construction entrepris par ces administrations; et autorisation de consentir des avances recouvrables ne dépassant pas la part des frais de projets conjoints assumée par des organismes provinciaux et des organismes de l'extérieur, y compris les dépenses faites à l'égard de propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral – Pour autoriser le virement au présent crédit de 315 000 \$ du crédit 5 (Défense nationale) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2008-2009</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de .....	4 513 140	
10b	Environnement – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions, contributions aux pays en développement conformément au Fonds multilatéral du Protocole de Montréal sous forme de paiements comptants ou de fourniture de biens, équipement ou services – Pour autoriser le virement au présent crédit de 664 021 \$ du crédit 1 (Environnement) et de 67 763 \$ du crédit 10 (Pêches et Océans) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2008-2009</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de.....	1 980 000	
			30 116 616
	FINANCES FINANCE		
	MINISTÈRE		
1b	Finances – Dépenses de fonctionnement et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an et autorisation de dépenser les recettes de l'exercice...	15 000 000	
5b	Finances – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions .....	234 400 000	
			249 400 000

## ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	INDUSTRIE <i>INDUSTRY</i>		
	MINISTÈRE		
1b	Industrie – Dépenses de fonctionnement et autorisation d’affecter les recettes, perçues au cours d’un exercice, qui ont trait à la recherche sur les communications, aux faillites et aux corporations et celles qui découlent des services et des processus de réglementation, prévus en vertu de la <i>Loi sur la concurrence</i> : dépôt d’un avis préalable à une fusion, certificats de décisions préalables, avis consultatifs et photocopies et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d’État, mais qui ne dirige pas un ministère d’État, d’un traitement n’excédant pas celui versé aux ministres d’État qui dirigent un ministère d’État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an – Pour autoriser le virement au présent crédit de 1 905 200 \$ du crédit 10 (Industrie) et de 325 000 \$ du crédit 1 (Ressources naturelles) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2008-2009</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de .....	33 418 170	
5b	Industrie – Dépenses en capital – Pour autoriser le virement au présent crédit de 3 526 500 \$ du crédit 1 (Industrie) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2008-2009</i> .....	1	
10b	Industrie – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions .....	52 987 317	
			86 405 488
	AGENCE SPATIALE CANADIENNE		
35b	Agence spatiale canadienne – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions – Pour autoriser le virement au présent crédit de 600 000 \$ du crédit 25 (Industrie) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2008-2009</i> .....		1
	TRIBUNAL DE LA CONCURRENCE		
45b	Tribunal de la concurrence – Dépenses du Programme – Pour autoriser le virement au présent crédit de 300 000 \$ du crédit 1 (Industrie) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2008-2009</i> ....		1
	CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA		
55b	Conseil national de recherches du Canada – Dépenses de fonctionnement – Pour autoriser le virement au présent crédit de 123 500 \$ du crédit 20 (Santé) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2008-2009</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de .....	10 509 312	
60b	Conseil national de recherches du Canada – Dépenses en capital – Pour autoriser le virement au présent crédit de 995 000 \$ du crédit 55 (Industrie) et de 6 906 988 \$ du crédit 5 (Défense nationale) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2008-2009</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de .....	175 000	
65b	Conseil national de recherches du Canada – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions – Pour autoriser le virement au présent crédit de 375 000 \$ du crédit 10 (Industrie) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2008-2009</i> .....	1	
			10 684 313

## ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	INDUSTRIE (suite et fin) INDUSTRY – Concluded		
	CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES NATURELLES ET EN GÉNIE		
70b	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie – Dépenses de fonctionnement.....	258 007	
75b	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie – Subventions inscrites au Budget des dépenses – Pour autoriser le virement au présent crédit de 1 000 000 \$ du crédit 5 (Ressources naturelles) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2008-2009</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de .....	480 000	
			738 007
	CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES		
80b	Conseil de recherches en sciences humaines – Dépenses de fonctionnement .....	1 520 057	
85b	Conseil de recherches en sciences humaines – Subventions inscrites au Budget des dépenses – Pour autoriser le virement au présent crédit de 297 528 \$ du crédit 5 (Patrimoine canadien) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2008-2009</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de .....	750 000	
			2 270 057
	JUSTICE JUSTICE		
	MINISTÈRE		
1b	Justice – Dépenses de fonctionnement, et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d’affecter au cours d’un exercice les recettes, et de compenser les dépenses engagées au cours du même exercice, qui découlent de la prestation de services juridiques fournis de manière obligatoire aux ministères et organismes fédéraux et de manière facultative à des sociétés d’État, à des organisations non fédérales et internationales, à condition que ces services soient conformes au mandat du Ministère et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d’État, mais qui ne dirige pas un ministère d’État, d’un traitement n’excédant pas celui versé aux ministres d’État qui dirigent un ministère d’État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an.....	9 262 349	
5b	Justice – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions.....	16 000 000	
			25 262 349
	SERVICE ADMINISTRATIF DES TRIBUNAUX JUDICIAIRES		
30b	Service administratif des tribunaux judiciaires – Dépenses du Programme .....		1 349 175

## ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	JUSTICE (suite et fin) JUSTICE – Concluded		
	COMMISSARIATS À L'INFORMATION ET À LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE DU CANADA		
45b	Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada – Commissariat à la protection de la vie privée du Canada – Dépenses du Programme .....		3 071 389
	PARLEMENT PARLIAMENT		
	CHAMBRE DES COMMUNES		
5b	Chambre des communes – Dépenses du Programme, y compris une indemnité de logement au lieu d'une résidence pour le président de la Chambre des communes et au lieu d'un appartement pour le vice-président, les versements pour le fonctionnement des bureaux de circonscription des députés, les contributions et l'autorisation de dépenser les recettes de l'exercice provenant des activités de la Chambre des communes – Pour autoriser le virement au présent crédit de 8 093 000 \$ du crédit 10 (Parlement) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2008-2009</i> .....		2 578 712
	PATRIMOINE CANADIEN CANADIAN HERITAGE		
	MINISTÈRE		
1b	Patrimoine canadien – Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter les recettes générées au cours de l'exercice par l'Institut canadien de conservation, le Réseau canadien d'information sur le patrimoine, le Service de transport des expositions et le Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an – Pour autoriser le virement au présent crédit de 25 583 \$ du crédit 10 (Patrimoine canadien) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2008-2009</i> .....	1	
5b	Patrimoine canadien – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions – Pour autoriser le virement au présent crédit de 104 929 \$ du crédit 10 (Affaires indiennes et du Nord canadien) et de 80 000 \$ du crédit 1 (Affaires indiennes et du Nord canadien) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2008-2009</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de.....	29 177 000	
			29 177 001

## ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	PATRIMOINE CANADIEN (suite) CANADIAN HERITAGE – Continued		
	CONSEIL DES ARTS DU CANADA		
10b	Paiements au Conseil des Arts du Canada, aux termes de l'article 18 de la <i>Loi sur le Conseil des Arts du Canada</i> , devant servir aux fins générales prévues à l'article 8 de cette loi – Pour autoriser le virement au présent crédit de 27 500 \$ du crédit 1 (Patrimoine canadien) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2008-2009</i> .....		1
	SOCIÉTÉ RADIO-CANADA		
15b	Paiements à la Société Radio-Canada pour les dépenses de fonctionnement – Pour autoriser le virement au présent crédit de 2 000 000 \$ du crédit 1 (Patrimoine canadien) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2008-2009</i> .....		1
	MUSÉE CANADIEN DES DROITS DE LA PERSONNE		
27b	Paiements au Musée canadien des droits de la personne à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital.....		5 000 000
	MUSÉE CANADIEN DES CIVILISATIONS		
30b	Paiements au Musée canadien des civilisations à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital – Pour autoriser le virement au présent crédit de 2 093 093 \$ du crédit 1 (Patrimoine canadien) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2008-2009</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de .....		3 600 000
	MUSÉE CANADIEN DE LA NATURE		
35b	Paiements au Musée canadien de la nature à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital.....		3 040 000
	BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES DU CANADA		
45b	Bibliothèque et Archives du Canada – Dépenses du Programme, subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter les recettes produites pour compenser les dépenses connexes engagées durant l'exercice et attribuables à l'accès à la collection et à sa reproduction – Pour autoriser le virement au présent crédit de 2 129 036 \$ du crédit 1 (Patrimoine canadien) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2008-2009</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de.....		600 000

## ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	PATRIMOINE CANADIEN (suite) CANADIAN HERITAGE – Continued		
	SOCIÉTÉ DU CENTRE NATIONAL DES ARTS		
50b	Paiements à la Société du Centre national des Arts – Pour autoriser le virement au présent crédit de 450 000 \$ du crédit 1 (Patrimoine canadien) et de 250 000 \$ du crédit 5 (Diversification de l'économie de l'Ouest canadien) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2008-2009</i> .....		1
	COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX		
55b	Commission des champs de bataille nationaux – Dépenses du Programme.....		400 000
	MUSÉE DES BEAUX-ARTS DU CANADA		
65b	Paiements au Musée des beaux-arts du Canada à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital.....		1 830 000
	MUSÉE NATIONAL DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE		
75b	Paiements au Musée national des sciences et de la technologie à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital.....		2 730 000
	COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE		
80b	Commission de la fonction publique – Dépenses du Programme et, conformément au paragraphe 29.1 (2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter au cours du même exercice les revenus et de compenser les dépenses engagées au cours du même exercice par la prestation des produits et services d'évaluation et de counseling .....		1 248 792
	COMMISSION DES RELATIONS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE		
85b	Commission des relations de travail dans la fonction publique – Dépenses du Programme ..		5 401 410
	CONDITION FÉMININE – BUREAU DE LA COORDONNATRICE		
105b	Condition féminine – Bureau de la coordonnatrice – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions – Pour autoriser le virement au présent crédit de 300 000 \$ du crédit 5 (Patrimoine canadien) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2008-2009</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de .....		2 900 000

## ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	PATRIMOINE CANADIEN ( <i>fin</i> ) CANADIAN HERITAGE – Concluded		
	TÉLÉFILM CANADA		
110b	Paiements à Téléfilm Canada devant servir aux fins prévues par la <i>Loi sur Téléfilm Canada</i> – Pour autoriser le virement au présent crédit de 75 000 \$ du crédit 5 (Patrimoine canadien) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2008-2009</i> .....		1
	PÊCHES ET OCÉANS FISHERIES AND OCEANS		
1b	Pêches et Océans – Dépenses de fonctionnement et : a) participation du Canada aux dépenses des commissions internationales des pêches, autorisation de fournir gratuitement des locaux aux commissions internationales des pêches, autorisation de consentir des avances recouvrables équivalentes aux montants de la quote-part de ces commissions dans les programmes à frais partagés; b) autorisation de consentir des avances recouvrables à l'égard des services de transport et d'arrimage et d'autres services de la marine marchande fournis pour le compte de particuliers, d'organismes indépendants et d'autres gouvernements au cours de l'exercice d'une juridiction ou par suite de l'exercice d'une juridiction en matière de navigation, y compris les aides à la navigation et la navigation maritime; c) autorisation de dépenser les recettes produites dans l'exercice au cours des activités ou par suite des activités de la Garde côtière canadienne; d) le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an – Pour autoriser le virement au présent crédit de 1 546 173 \$ du crédit 10 (Pêches et Océans), de 1 305 000 \$ du crédit 1 (Transports), de 549 800 \$ du crédit 1 (Environnement), de 42 500 \$ du crédit 5 (Patrimoine canadien) et de 15 000 \$ du crédit 5 (Défense nationale) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2008-2009</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de .....	33 273 217	
5b	Pêches et Océans – Dépenses en capital et autorisation de faire des paiements aux provinces, aux municipalités, à des autorités locales ou à des entrepreneurs privés à titre de contributions aux travaux de construction entrepris par ces administrations, et autorisation d'acheter et de vendre des bateaux de pêche commerciale .....	12 954 945	
10b	Pêches et Océans – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions – Pour autoriser le virement au présent crédit de 1 722 500 \$ du crédit 1 (Pêches et Océans) et de 34 000 \$ du crédit 5 (Patrimoine canadien) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2008-2009</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de .....	4 843 100	
			51 071 262

## ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	<b>RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES</b> <i>HUMAN RESOURCES AND SKILLS DEVELOPMENT</i>		
	<b>MINISTÈRE</b>		
1b	Ressources humaines et Développement des compétences – Dépenses de fonctionnement et : <i>a) autorisation d’effectuer des dépenses recouvrables au titre du Régime de pensions du Canada et du Compte d’assurance-emploi;</i> <i>b) en vertu du paragraphe 29.1(2) de la Loi sur la gestion des finances publiques, le pouvoir de dépenser les recettes reçues au cours de l’exercice qui proviennent des services du Secteur des programmes d’accès public et des services visant à aider les provinces à administrer les programmes provinciaux financés aux termes des Ententes sur le développement du marché du travail en vue de compenser les dépenses connexes encourues au cours de l’exercice;</i> <i>c) le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d’État, mais qui ne dirige pas un ministère d’État, d’un traitement n’excédant pas celui versé aux ministres d’État qui dirigent un ministère d’État, aux termes de la Loi sur les traitements, rajusté en vertu de la Loi sur le Parlement du Canada et au prorata, pour toute période inférieure à un an</i>	20 925 721	
5b	Ressources humaines et Développement des compétences – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions – Pour autoriser le virement au présent crédit de 617 328 \$ du crédit 10 (Affaires indiennes et du Nord canadien) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2008-2009</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de .....	37 357 758	
			58 283 479
	<b>SOCIÉTÉ CANADIENNE D’HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT</b>		
15b	Rembourser à la Société canadienne d’hypothèques et de logement les remises accordées sur les prêts consentis, les subventions et contributions versées et les dépenses contractées, ainsi que les pertes subies et les frais et débours engagés en vertu des dispositions de la <i>Loi nationale sur l’habitation</i> ou à l’égard des pouvoirs que la Société exerce ou des tâches et des fonctions qu’elle exécute, en conformité avec le pouvoir de toute loi du Parlement du Canada, autre que la <i>Loi nationale sur l’habitation</i> , au titre du pouvoir qui lui est conféré par la <i>Loi sur la Société canadienne d’hypothèques et de logement</i> .....	.....	11 100 000

## ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	RESSOURCES NATURELLES <i>NATURAL RESOURCES</i>		
	MINISTÈRE		
1b	Ressources naturelles – Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes reçues pendant l'exercice par suite de la vente de produits d'information et de produits forestiers, et de la perception de frais pour les services de recherche, de consultation, d'évaluation, d'analyse et d'administration dans le cadre des activités du Ministère et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an – Pour autoriser le virement au présent crédit de 497 333 \$ du crédit 55 (Industrie) et de 195 500 \$ du crédit 5 (Défense nationale) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2008-2009</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de.....	17 364 274	
5b	Ressources naturelles – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions – Pour autoriser le virement au présent crédit de 125 000 \$ du crédit 5 (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec) et de 50 000 \$ du crédit 10 (Transports) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2008-2009</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de .....	4 250 000	
			21 614 274
	COMMISSION CANADIENNE DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE		
15b	Commission canadienne de sûreté nucléaire – Dépenses du Programme, subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions .....		3 699 268
	OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE		
25b	Office national de l'énergie – Dépenses du Programme.....		267 000

## ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	SANTÉ HEALTH		
	MINISTÈRE		
1b	Santé – Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d’affecter les recettes pour compenser les dépenses engagées au cours de l’exercice pour la prestation de services ou la vente de produits se rattachant à la protection de la santé, aux activités de réglementation et aux services médicaux et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d’État, mais qui ne dirige pas un ministère d’État, d’un traitement n’excédant pas celui versé aux ministres d’État qui dirigent un ministère d’État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an – Pour autoriser le virement au présent crédit de 3 984 000 \$ du crédit 10 (Santé) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2008-2009</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de.....	19 675 817	
5b	Santé – Dépenses en capital – Pour autoriser le virement au présent crédit de 1 008 000 \$ du crédit 5 (Défense nationale) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2008-2009</i> .....	1	
			19 675 818
	INSTITUTS DE RECHERCHE EN SANTÉ DU CANADA		
20b	Instituts de recherche en santé du Canada – Dépenses de fonctionnement – Pour autoriser le virement au présent crédit de 54 000 \$ du crédit 40 (Santé) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2008-2009</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de .....	258 007	
25b	Instituts de recherche en santé du Canada – Subventions inscrites au Budget des dépenses – Pour autoriser le virement au présent crédit de 900 000 \$ du crédit 45 (Santé), de 559 071 \$ du crédit 10 (Santé), de 75 000 \$ du crédit 15 (Santé) et de 35 000 \$ du crédit 40 (Santé) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2008-2009</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de.....	270 000	
			528 007
	CONSEIL D’EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS		
35b	Conseil d’examen du prix des médicaments brevetés – Dépenses du Programme.....	.....	4 700 013

## ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	SANTÉ (suite et fin) HEALTH – Concluded		
	AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA		
40b	Agence de la santé publique du Canada – Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter les recettes pour compenser les dépenses engagées au cours de l'exercice pour la vente de produits – Pour autoriser le virement au présent crédit de 48 600 \$ du crédit 1 (Santé) et de 460 000 \$ du crédit 5 (Défense nationale) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2008-2009</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de .....	326 536	
45b	Agence de la santé publique du Canada – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions – Pour autoriser le virement au présent crédit de 330 000 \$ du crédit 40 (Santé) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2008-2009</i> .....	1	
			326 537
	SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE PUBLIC SAFETY AND EMERGENCY PREPAREDNESS		
	MINISTÈRE		
1b	Sécurité publique et Protection civile – Dépenses de fonctionnement et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an – Pour autoriser le virement au présent crédit de 1 837 500 \$ du crédit 50 (Sécurité publique et Protection civile) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2008-2009</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de.....	17 803 737	
5b	Sécurité publique et Protection civile – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions – Pour autoriser le virement au présent crédit de 50 000 \$ du crédit 50 (Sécurité publique et Protection civile) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2008-2009</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de .....	9 528 968	
			27 332 705
	SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ		
20b	Service canadien du renseignement de sécurité – Dépenses de fonctionnement – Pour autoriser le virement au présent crédit de 151 000 \$ du crédit 5 (Défense nationale) et de 52 600 \$ du crédit 1 (Affaires étrangères et Commerce international) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2008-2009</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de.....	.....	3 730 544

## ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE (suite et fin)</b> <i>PUBLIC SAFETY AND EMERGENCY PREPAREDNESS – Concluded</i>		
	<b>SERVICE CORRECTIONNEL</b>		
30b	Service correctionnel – Dépenses de fonctionnement, subventions inscrites au Budget des dépenses, contributions et <i>a) autorisation de verser à la Caisse de bienfaisance des détenus les revenus tirés, au cours de l'année, des activités des détenus financées par cette caisse;</i> <i>b) autorisation d'exploiter des cantines dans les établissements fédéraux et de déposer les revenus provenant des ventes dans la Caisse de bienfaisance des détenus;</i> <i>c) paiements, selon les conditions prescrites par le gouverneur en conseil, aux détenus élargis ou pour le compte des détenus élargis qui ont été frappés d'incapacité physique lors de leur participation aux activités normales des programmes réalisés dans les établissements fédéraux, et aux personnes à charge de détenus et d'ex-détenus décédés à la suite de leur participation aux activités normales des programmes réalisés dans les établissements fédéraux;</i> <i>d) autorisation au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, de conclure une entente avec le gouvernement de l'une ou l'autre des provinces en vue de l'incarcération, dans les établissements de cette province, de toutes les personnes condamnées ou envoyées dans un pénitencier, de l'indemnisation pour l'entretien de ces personnes et du paiement des frais de construction et d'autres frais connexes de ces établissements .....</i>	.....	12 473 257
	<b>COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES</b>		
40b	Commission nationale des libérations conditionnelles – Dépenses du Programme – Pour autoriser le virement au présent crédit de 315 000 \$ du crédit 30 (Sécurité publique et Protection civile) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2008-2009</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de.....	.....	1 006 944
	<b>GENDARMERIE ROYALE DU CANADA</b>		
50b	Gendarmerie royale du Canada – Dépenses de fonctionnement et autorisation d'affecter les recettes de l'exercice – Pour autoriser le virement au présent crédit de 220 000 \$ du crédit 1 (Sécurité publique et Protection civile), de 39 761 069 \$ du crédit 5 (Sécurité publique et Protection civile), de 88 481 \$ du crédit 5 (Défense nationale) et de 50 000 \$ du crédit 40 (Santé) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2008-2009</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de.....	36 548 515	
55b	Gendarmerie royale du Canada – Dépenses en capital – Pour autoriser le virement au présent crédit de 1 641 000 \$ du crédit 5 (Défense nationale) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2008-2009</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de .....	78 005 718	
60b	Gendarmerie royale du Canada – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions, le montant inscrit à chacune des subventions pouvant être modifié sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor – Pour autoriser le virement au présent crédit de 1 801 500 \$ du crédit 50 (Sécurité publique et Protection civile) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2008-2009</i> .....	1	
		.....	114 554 234

## ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	TRANSPORTS <i>TRANSPORT</i>		
	MINISTÈRE		
1b	Transports – Dépenses de fonctionnement et a) autorisation d’engager des dépenses pour des biens autres que fédéraux pendant l’exercice d’une juridiction ou par suite de l’exercice d’une juridiction en matière d’aéronautique; b) autorisation de faire des paiements de commissions pour le recouvrement de revenus conformément à la <i>Loi sur l’aéronautique</i> ; c) autorisation de dépenser les recettes de l’exercice; d) le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d’État, mais qui ne dirige pas un ministère d’État, d’un traitement n’excédant pas celui versé aux ministres d’État qui dirigent un ministère d’État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an – Pour autoriser le virement au présent crédit de 157 032 \$ du crédit 55 (Transports) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2008-2009</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de.....	3 102 008	
5b	Transports – Dépenses en capital, y compris les contributions pour les travaux de construction exécutés par des provinces ou des municipalités, des autorités locales ou des entrepreneurs privés .....	3 663 000	
10b	Transports – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions.....	48 956 206	
			55 721 214
	ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN		
20b	Paiements à l’Administration canadienne de la sûreté du transport aérien pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital.....		156 202 000
	SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE		
30b	Paiements à la Société des ponts fédéraux Limitée.....		500 000
	MARINE ATLANTIQUE S.C.C.		
35b	Paiements à Marine Atlantique S.C.C. relativement : a) aux frais de la direction de cette société; paiements à des fins d’immobilisations et paiements pour des activités de transport, y compris les services de transport maritime suivants conformément à des marchés conclus avec Sa Majesté : traversiers et terminus de Terre-Neuve; b) aux paiements à l’égard des frais engagés par la société pour assurer des prestations de retraite anticipée, des prestations de cessation d’emploi et d’autres prestations à ses employés lorsque ces frais sont engagés par suite de la réduction du personnel ou de l’interruption ou de la diminution d’un service.....		4 122 000

## ANNEXE 1 (fin)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	TRANSPORTS ( <i>suite et fin</i> ) <i>TRANSPORT – Concluded</i>		
	COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE		
40b	Paiements à la Commission de la capitale nationale pour les dépenses de fonctionnement...	5 432 000	
45b	Paiements à la Commission de la capitale nationale pour les dépenses en capital .....	10 000 000	
			15 432 000
	BUREAU DE L'INFRASTRUCTURE DU CANADA		
55b	Bureau de l'infrastructure du Canada – Contributions.....		443 221 123
	TRIBUNAL D'APPEL DES TRANSPORTS DU CANADA		
70b	Tribunal d'appel des transports du Canada – Dépenses du Programme – Pour autoriser le virement au présent crédit de 400 000 \$ du crédit 1 (Transports) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2008-2009</i> .....		1
	TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX <i>PUBLIC WORKS AND GOVERNMENT SERVICES</i>		
1b	Travaux publics et Services gouvernementaux – Dépenses de fonctionnement pour la prestation de services de gestion des locaux et de services communs et centraux, y compris les dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i> , de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i> et de la <i>Loi sur l'administration des biens saisis</i> , et autorisation de dépenser les recettes de l'exercice découlant des services de gestion des locaux et des services communs et centraux et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an – Pour autoriser le virement au présent crédit de 1 768 452 \$ du crédit 5 (Travaux publics et Services gouvernementaux) et de 2 883 523 \$ du crédit 50 (Sécurité publique et Protection civile) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2008-2009</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de .....	93 040 224	
5b	Travaux publics et Services gouvernementaux – Dépenses en capital, y compris les dépenses relatives à des ouvrages autres que des biens fédéraux et autorisation de rembourser les locataires d'immeubles fédéraux à l'égard d'améliorations autorisées par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux – Pour autoriser le virement au présent crédit de 1 513 723 \$ du crédit 1 (Travaux publics et Services gouvernementaux) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2008-2009</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de ....	16 805 000	
			109 845 224
			2 744 636 241

## ANNEXE 2

D'après le Budget supplémentaire des dépenses (B) de 2008-2009, le montant accordé est de 41 549 014 \$, soit le total des montants des postes de ce budget figurant à la présente annexe.

Sommes accordées par la présente loi à Sa Majesté pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009, pouvant être imputées à l'exercice en cours et à l'exercice suivant se terminant le 31 mars 2010, et fins auxquelles elles sont accordées.

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	AGENCE DU REVENU DU CANADA <i>CANADA REVENUE AGENCY</i>		
1b	Agence du revenu du Canada – Dépenses du Programme et dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i> – Pour autoriser le virement au présent crédit de 1 225 000 \$ du crédit 40 (Santé) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2008-2009</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de.....		29 000 685
	ENVIRONNEMENT <i>ENVIRONMENT</i>		
	AGENCE PARCS CANADA		
25b	Agence Parcs Canada – Dépenses du Programme, y compris les dépenses en capital, les subventions inscrites au Budget des dépenses et les contributions, dont les dépenses engagées sur des propriétés autres que celles du fédéral, et les paiements aux provinces et aux municipalités à titre de contributions au coût des engagements réalisés par ces dernières – Pour autoriser le virement au présent crédit de 270 000 \$ du crédit 1 (Patrimoine canadien) et de 122 000 \$ du crédit 5 (Patrimoine canadien) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2008-2009</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de.....	12 518 327	
30b	Paiements au Compte des nouveaux parcs et lieux historiques en vue de l'établissement de nouveaux parcs nationaux, lieux historiques nationaux et autres aires patrimoniales connexes aux fins énoncées à l'article 21 de la <i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i> – Pour autoriser le virement au présent crédit de 12 000 000 \$ du crédit 25 (Environnement) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2008-2009</i> .....	1	12 518 328
	SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE <i>PUBLIC SAFETY AND EMERGENCY PREPAREDNESS</i>		
	AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA		
10b	Agence des services frontaliers du Canada – Dépenses de fonctionnement, contributions et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser durant l'année en cours les recettes perçues pendant l'exercice qui se rapportent aux activités à la frontière de l'Agence des services frontaliers du Canada : droits pour la prestation d'un service ou pour l'utilisation d'une installation ou pour un produit, droit ou privilège; et paiements reçus en vertu de contrats conclus par l'Agence – Pour autoriser le virement au présent crédit de 234 000 \$ du crédit 1 (Sécurité publique et Protection civile) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2008-2009</i> .....	1	
15b	Agence des services frontaliers du Canada – Dépenses en capital .....	30 000	30 001
			41 549 014

Publié avec l'autorisation du président de la Chambre des communes

En vente : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – Édition, Ottawa, Canada K1A 0S9